

## TOUS UNIS POUR L'ÉDUCATION FONDS DE SOLIDARITE RENTREE 2022

Chers Parents,

Le réseau des Maisons Don Bosco auquel votre établissement appartient, déploie depuis le printemps 2020 un fonds de solidarité "Tous Unis pour l'éducation".

Ainsi, une contribution solidaire annuelle de 5 euros par enfant prélevée pour le compte de la Fondation Don Bosco est introduite. Cette contribution de tous nous permettra de constituer un fonds pérenne de solidarité et de répondre à ces difficultés.

Pour aller plus loin, et si vous le pouvez, nous vous invitons à transformer cette contribution en un don d'un montant supérieur à 20 euros et de profiter de la réduction fiscale de la Fondation Don Bosco (défiscalisé de vos impôts à hauteur de 66% du don\*). Merci dans ce cas de remplir le coupon ci-dessous et de le confier au secrétariat de votre établissement. Nous pourrions ainsi vous envoyer un reçu pour la déduction fiscale de votre don.

Soyez assurés, Chers Parents, de toute notre reconnaissance et de notre entier dévouement.

Père Daniel Federspiel  
Provincial des Salésiens  
De Don Bosco

Sœur Genevieve Pelsser  
Provinciale des Sœurs Salésiennes  
de Don Bosco



### **DON pour le Fonds de Solidarité – Tous Unis pour l'Éducation**

*Par prélèvement automatique - Coupon à remettre au secrétariat de l'établissement*

270

J'autorise l'établissement ..... de mon enfant à prélever le montant de

M. Mme : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Mail : ..... Tél : .....

- 20€, soit un don réel de 6,8€\*
- 50€, soit un don réel de 17€\*
- 150€, soit un don réel de 51€\*
- Montant libre .....€
  
- Je désire un reçu fiscal par mail
- Je désire un reçu fiscal par courrier
- Je ne désire pas de reçu fiscal

## PRESENTATION DU RESEAU DES MAISONS DE DON BOSCO

### Une implantation riche aux projets variés

La force du réseau et sa qualité pédagogique reconnue résident dans un modèle unique caractérisé par :

- Une implantation en ville comme en milieu rural (plus de 50 établissements en France)
- Une attention particulière à la valorisation et au développement des filières professionnelles et techniques
- Une pédagogie fondée sur la confiance au cœur de l'enseignement
- Un réseau d'établissements hétérogènes avec un fil conducteur pédagogique, offrant de la pluralité dans l'unicité.

### Les projets d'urgence financés

L'accueil des publics fragiles est le cœur de métier de la congrégation des salésiens et salésiennes de Don Bosco. Les projets d'urgence éligibles au fonds de solidarité du réseau seront :

- L'aide aux parents présentant des difficultés pour maintenir la scolarité de leurs enfants
- Les projets immobiliers d'urgence (réfection d'urgence, mise aux normes, restauration, agrandissement)

### Et comment ?

La **Fondation Don Bosco**, fondation reconnue d'utilité publique, fait partie du réseau Don Bosco. **Elle peut soutenir notre démarche, et mettre en place un recueil de fonds bénéficiant d'une défiscalisation à hauteur de 66%\***.

### Trois cas de figure sont possibles :



#### JE M'Y RETROUVE ET JE PARTICIPE AU FONDS DE SOLIDARITÉ

Je serai prélevé de 5€ par enfant pour le compte de la Fondation



#### JE SOUHAITE SOUTENIR D'AVANTAGE LE FONDS DE SOLIDARITE

Je remplis le bordereau et le remets à mon établissement scolaire qui fait le nécessaire pour le prélèvement automatique de ce don pour le compte de la Fondation Don Bosco. Je recevrai un reçu fiscal, me permettant de déduire 66% du don de mes impôts\*



#### NON, JE NE PARTICIPE PAS AU FONDS DE SOLIDARITÉ

J'envoie un courrier à la direction de mon établissement pour ne pas être prélevé de 5 Euros.

*« Il en va de notre réalité de réseau. Don Bosco avait bien compris qu'accueillir des jeunes en difficulté signifie souvent rechercher des soutiens matériels et financiers. » JN Charmoille, Délégué du Provincial à la Tutelle.*